



Accompagnement à la recherche de professionnels de santé

Département de la Vienne

Jérôme GUILLARD

Chargé de Mission Santé

05 16 52 60 02

jguillard@departement86.fr

Partenaires

- ARS Nouvelle Aquitaine
- CPAM
- Ordres professionnels
- Contrats Locaux de Santé
- Faculté de médecine et de pharmacie
- CHU
- Ecoles d'orthophonie
- Institut de formation des Masseurs Kinésithérapeutes

Définition et enjeux publics

La désertification médicale est une préoccupation majeure pour les habitants des secteurs ruraux, avec des conséquences sur les délais de prise de rendez-vous, les distances à parcourir pour trouver un généraliste, un dentiste, un kinésithérapeute ou un orthophoniste. Autant d'attentes qui doivent être satisfaites pour éviter des ruptures de soins sur les territoires.

Le Département met en place des dispositifs d'aides financières aux études en santé (médecine générale, dentaire, kinésithérapie et orthophonie), des aides financières à la primo installation et à la poursuite d'activité en santé dans certains territoires.

Grâce à ces dispositifs et au travail partenarial avec les autorités sanitaires, le Département peut accompagner à l'installation des professionnels de santé qui arrivent sur le territoire.

Les bénéficiaires

Communes et EPCI

Les opérations concernées

- Accompagnement des élus locaux dans leur objectif de faciliter l'accès aux soins à leurs populations dans des délais raisonnables
- Accompagnement de professionnels de santé dans la commune ou l'EPCI

L'accompagnement proposé

- Accompagnement à la définition par des professionnels de santé d'un projet de santé ouvrant accès à un travail coordonné pluri professionnel aujourd'hui prisé par les nouvelles générations de praticiens en santé.
- Actions collectives de coordination avec les autorités sanitaires (ARS, CPAM...), de communication ou de prévention dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale

- Accompagnement à la recherche de professionnels de santé, dans une logique de cohérence de territoire pour faciliter l'attractivité

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact-1^{er} entretien
- Conseil de premier niveau-proposition de réunion d'information

Définition et formalisation du besoin

- Appui pour la définition des objectifs du projet territorial de santé auprès des autorités sanitaires
- Information et programmation de visites éventuelles de professionnels de santé
- Promotion du projet auprès des bénéficiaires du Département et des étudiants en lien avec les partenaires

Accompagnement ciblé

- Mise en relation avec les partenaires et financeurs potentiels d'une future installation

Les guides de référence

- Schéma des Solidarités 2020/2024 (site lavienne86.fr)
- Plan Santé (site lavienne86.fr)
- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public